

Communiqué du 3 mars 2021.

## Bonne nouvelle !

Les doses seront administrées aux personnes  
**80 ans et plus.**

N.B. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons d'autres informations du gouvernement



Dès aujourd'hui vous pouvez vous faire votre inscription par Internet ou par téléphone.

Comme par le passé, nous vous offrons notre aide pour prendre rendez-vous. Si vous avez besoin d'un transport, veuillez nous en faire part.

Téléphonez-nous au **450 246-2016**

Il nous fait plaisir de vous aider, nous sommes là pour vous!



## ♥ [Règlement et informations sur la garde des animaux.](#)

Afin d'assurer le bien-être animal et la qualité de vie des citoyens, la Municipalité a adopté un règlement sur la garde des animaux et a confié à la firme Proanima, un mandat pour l'appuyer dans l'application de ce règlement.



## [LICENCE OBLIGATOIRE](#)

Une licence est obligatoire pour tous les chiens et chats. La licence doit être renouvelée à toutes les années.

Pour obtenir cette licence vous pouvez procéder à l'enregistrement en ligne sur **proanima.com**, la licence vous sera envoyée par la poste dans un délai de 10 jours. Si vous n'avez pas accès à **internet** vous devez vous rendre au bureau municipal pour remplir le formulaire de demande de licence.

Le tarif pour la licence est de 10.00\$ pour un chien et de 5.00\$ pour un chat.



*Pâques arrive !!*

**Soyez prêt, un nouveau concours aura lieu bientôt pour souligner ce beau moment.**

**\* Les détails du concours seront disponibles très bientôt.**

**Suivez nous sur le Facebook municipal.**



**MRC  
Haut-Richelieu**

380, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9  
Téléphone : (450) 346-3636 - Télécopieur : (450) 346-8464  
Courrier électronique [info@mrchr.qc.ca](mailto:info@mrchr.qc.ca)

Extrait du procès-verbal  
de la séance ordinaire  
du 10 février 2021

Résolution 16196-21

Remerciements

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs propriétaires de terres agricoles contribuent à l'essor économique touristique de la région en permettant l'utilisation d'une partie de leur propriété pour les sentiers de VTT et de motoneiges;

**EN CONSÉQUENCE;**

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu remercie chaleureusement l'ensemble des propriétaires donnant accès au passage des véhicules tout terrain (VTT) et de motoneiges sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE



**Écocentre Lacolle : Ouvert les samedis de 9h à 16h (confirmez l'ouverture)**

8, rue du Parc Industriel  
Lacolle ( Québec)  
J0J 1J0  
**(450) 246-2521**